À Tours, le 06/11/2026

CONTRAT DE TRAVAIL D'UN SALARIÉ À DOMICILE

Entre les soussignés : Pascal Lemoine, demeurant 9 rue des Lilas, 37000 Tours, ci-après « l'employeur », et Fatima Haddad, demeurant 22 rue Michelet, 37100 Tours, ci-après « le salarié ».

Il a été convenu ce qui suit.

Article 1 - Emploi : le salarié est engagé en qualité de : aide ménagère. Tâches confiées : ménage, repassage et courses de proximité.

Article 2 - Lieu d'intervention : le salarié exerce ses fonctions au lieu suivant : domicile de l'employeur, 9 rue des Lilas, 37000 Tours.

Article 3 - Nature et durée du contrat : nature du contrat : CDI. Date de début : 01/12/2026.

Article 4 - Période d'essai : aucune période d'essai.

Article 5 - Jours et horaires de travail : du lundi au jeudi, de 9 h à 15 h, soit 24 heures par semaine.

Article 6 - Rémunération : 13 euros bruts de l'heure, pour 24 heures par semaine.

Frais pris en charge par l'employeur : titre de transport remboursé sur justificatif.

Article 7 - Convention collective ou dispositions applicables : convention collective nationale des salariés du particulier employeur.

L'employeur met à disposition du salarié le matériel et les produits nécessaires à l'exécution des tâches.

Les clés du domicile sont confiées au salarié, qui s'engage à les conserver avec soin et à les restituer à la fin du contrat.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un est remis au salarié.

Pascal Lemoine (employeur) - Fatima Haddad (salarié), r

Exemple gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/contrat-de-travail/cesu/